

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN
COMTÉ DE MONTMORENCY**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021

À la séance ordinaire du Conseil municipal de L'Ange-Gardien, tenue à la salle de la Mairie, lundi le 6 décembre 2021 étaient présents : Mesdames Chantale Gagnon, Diane Giguère, Messieurs Roger Roy, William St-Cyr, Félix Laberge et Michel Laberge sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Lefrançois.

1. Mot de bienvenue par Monsieur le Maire

La séance est ouverte par quelques mots de bienvenue à l'assistance par Monsieur le maire.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La secrétaire-trésorière fait la lecture de l'ordre du jour proposé.

21-12-10464

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que l'ordre du jour présenté soit accepté et que l'item divers demeure ouvert jusqu'à la fin de la session, APPUYÉ PAR William St-Cyr, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

3. Acceptation des procès-verbaux des séances du 15 et 29 novembre 2021

21-12-10465

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que les procès-verbaux du 15 et 29 novembre 2021 soient acceptés par le conseil municipal, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

4. Rapport de dépenses autorisées par la directrice générale et acceptation des comptes à payer

21-12-10466

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil municipal accepte le rapport de dépenses autorisées par la directrice générale durant le mois, en vertu de la réglementation sur la délégation de pouvoir # 06-547 et le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire # 07-562, et totalisant 91 931.80\$, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la secrétaire-trésorière.

21-12-10467

IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise le paiement des comptes à payer totalisant 270 265.57\$ et que le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

5. Première période de questions

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

6. Correspondances

Journal Ici L'info

21-12-10468

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil municipal de l'Ange-Gardien autorise une dépense de 285\$ plus taxes pour des vœux de Noël dans le journal Ici L'Info du 22 décembre 2021, APPUYÉ PAR William St-Cyr, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

7. Principaux points discutés à la table de la M.R.C.

Monsieur le maire fait part de certains dossiers discutés à la table de la M.R.C. de la Côte-de-Beaupré lors de la dernière assemblée de conseil.

- Suivi du procès-verbal du 30 novembre dernier avec l'élection du préfet M. Pierre Lefrançois pour un mandat de deux ans 2022-23 et motion de félicitations pour ses huit années accomplies ;
- Renouvellement du contrat de service du coordonnateur en sécurité incendie , M Marco Gauthier pour 25000\$;

Désignation d'un substitut du maire au conseil de la MRC

CONSIDÉRANT que le maire fait partie du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (RLRQ c. O-9) prévoyant qu'en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, et de vacance de son poste, il est remplacé au conseil de la MRC par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

20-12-10469

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, **APPUYÉ PAR** Roger Roy, conseiller, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE DÉSIGNER** M. Michel Laberge, conseiller substitut du maire pour le remplacer au conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire ou en cas de vacance de son poste.

8. Rapport du comité de loisirs, comité consultatif d'urbanisme, Régie d'assainissement des eaux

Loisirs (Michel Laberge)

- La Fête de Noël aura lieu le 11 décembre prochain au gymnase de L'École Le Petit Prince de 9h30 à 12h30 ;

21-12-10470

Signature d'entente – Québec Natation 2022

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que le conseil autorise la signature de l'entente avec Québec Natation pour les cours en 2022 tel que proposée et que le responsable du Service des loisirs soit autorisé à signer cette dernière pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, **APPUYÉ PAR** Chantale Gagnon, conseillère, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.**

21-12-10471

Programme d'Aide Financière du Fonds de la Sécurité Routière

CONSIDÉRANT le Programme d'Aide Financière du Fonds de la Sécurité Routière ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Ange-Gardien souhaite déposer une demande d'aide financière dans ce dernier afin de sécuriser les traverses piétonnières sur l'avenue Royale et la rue Casgrain;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, **APPUYÉ PAR** Chantale Gagnon, conseillère, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE** le conseil autorise M. Antoine Barrette, responsable des loisirs, à signer tous les documents en lien avec la demande déposée dans le cadre du Programme d'Aide Financière du Fonds de la Sécurité Routière ;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour la réalisation de son projet, à payer sa part des coûts admissibles ;

21-12-10472

Engagement de surveillants pour les loisirs

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, **QUE** la municipalité effectue l'embauche de Mesdames Justine Langlois et Noémie Boudreault, ainsi que Monsieur Patrick Turbide comme surveillants pour les loisirs, **APPUYÉ PAR** Chantale Gagnon, conseillère, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

Comité consultatif d'urbanisme (Félix Laberge)

Dépôt du résumé de la réunion du CCU du 18 novembre 2021

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA):

Le CCU recommande au conseil municipal d'accepter les demandes suivantes :

1. **5, rue Légaré (lot 4 440 699)**
Changement du revêtement de la toiture sur la façade arrière du bâtiment principal.
2. **6943-6945, avenue Royale (lots 4 439 177 et 6 086 183)**
Rénovations ainsi que le changement d'usage par le retrait d'un logement aménagé au 2^e étage.
Conditions :
 1. Installation d'une galerie de bois sur toute la largeur de la façade principale du bâtiment;
 2. Installation d'un revêtement de bois sur toutes les lucarnes du bâtiment principal;
 3. Installation de moulures et de tablettes en bois entourant toutes les ouvertures.

Désignation d'un président au CCU

21-12-10473
CONSIDÉRANT que les élections de novembre 2021 et le départ du président du CCU ;
CONSIDÉRANT le règlement sur la constitution du Comité Consultatif d'Urbanisme prévoyant la nomination du président et vice-président par résolution du conseil parmi les membres ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, DE désigner M. William St-Cyr, conseiller, comme président du Comité Consultatif d'Urbanisme de la Municipalité de L'Ange-Gardien.

Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme

21-12-10474
ATTENDU l'adoption du règlement #10-595 constituant un comité consultatif d'urbanisme ;
ATTENDU l'article 7 de ce règlement, lequel prévoit que les membres sont nommés pour une période de deux ans, renouvelable pour une résolution du conseil ;
ATTENDU QUE la vacance pour un poste suite aux élections et à la nomination du président/élu au CCU ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que soit nommé Monsieur Christopher Breton comme membre du comité consultatif d'urbanisme pour compléter le terme de deux ans devant se terminer le 30 juin 2022, APPUYÉE PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Régie d'assainissement des eaux (Roger Roy)

- Suite au congédiement d'un employé de la régie, embauche temporaire d'une firme lorsque besoin de main-d'œuvre;
- Embauche d'une technicienne en eaux usées à la régie Mme Valérie Fortin ;

9. Demandes de permis en vertu du règlement #14-637 portant sur le PIIA

Micheline Thiboutot

21-12-10475
CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée à l'effet d'autoriser des travaux de rénovation extérieur, soit le changement du revêtement de la toiture sur la façade arrière du bâtiment principal sis au 5 rue Légaré, lot numéro 4 440 699 du Cadastre du Québec
CONSIDÉRANT QUE la demande présentée est dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés par le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;
CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 18 novembre 2021, ont analysé les documents accompagnant la demande et jugent que ces répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637* et recommande au conseil d'accepter la demande;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande, et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur, APPUYÉ PAR William St-Cyr, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

Gestion FCarrier Inc.

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis a été déposée à l'effet d'autoriser des travaux de rénovations ainsi que pour changer l'usage du bâtiment principal par le retrait d'un logement aménagé au 2^e étage de la résidence sise au 6943-6945, avenue Royale, lots numéro 4 439 177 et 6 086 183 du Cadastre du Québec;
CONSIDÉRANT QUE la demande présentée est située dans une zone, dans une catégorie de constructions ou dans une catégorie de travaux visés au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637*;
CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion du 18 novembre 2021, ont analysé les documents accompagnant la demande et recommandent au conseil d'accepter la demande aux conditions suivantes afin que la demande réponde aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 14-637* :

- Installation d'une galerie de bois sur toute la largeur de la façade principale du bâtiment;
- Installation d'un revêtement de bois sur toutes les lucarnes du bâtiment principal.;
- Installation de moulures et de tablettes en bois entourant toutes les ouvertures.

21-12-10476 EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que le conseil accepte la demande, et ce, au respect des documents déposés, de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de la réglementation en vigueur, APPUYÉ PAR William St-Cyr, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

10. Adoption du règlement #21-687 sur les compteurs d'eau

21-12-10477 ATTENDU QU'une présentation du règlement et qu'un avis de motion ont dûment été donné à la séance ordinaire du 15 novembre 2021 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
Que la Municipalité de l'Ange-Gardien adopte le règlement #21-687 « Règlement sur les compteurs d'eau » en annexe au procès-verbal, comme faisant partie intégrante.

11. Adoption du règlement # 21-688 modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements numéro 16-641 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions relatives aux permis et aux certificats

21-12-10478 ATTENDU QU'une présentation du règlement et qu'un avis de motion ont dûment été donné à la séance ordinaire du 15 novembre 2021 ;
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR William St-Cyr, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
Que la Municipalité de l'Ange-Gardien adopte le règlement #21-688 « Règlement modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements numéro 16-641 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions relatives aux permis et aux certificats » en annexe au procès-verbal, comme faisant partie intégrante.

12. Adoption du projet de règlement 21-689 modifiant le plan d'urbanisme règlement numéro 16-640 et ses amendements afin de modifier l'annexe e (liste des rues reconnues situées hors du périmètre d'urbain le long desquelles la construction peut être autorisée), l'annexe f (liste des rues publiques et privées reconnues en date du 17 janvier 2014) et l'annexe j (délimitation de la zone de production)

21-12-10479 IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, APPUYÉ PAR Diane Giguère, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
QUE le projet de règlement 21-689, tel qu'annexé au procès-verbal, modifiant le plan d'urbanisme règlement numéro 16-640 et ses amendements afin de modifier l'annexe e (liste des rues reconnues situées hors du périmètre d'urbain le long desquelles la construction peut être autorisée), l'annexe f (liste des rues publiques et privées reconnues en date du 17 janvier 2014) et l'annexe j (délimitation de la zone de production), soit adopté par le conseil de la Municipalité de l'Ange-Gardien.

Une assemblée de consultation aura lieu le 10 janvier 2022, à 19h sur ce projet de règlement.

13. Avis de motion afin d'adopter le règlement 21-689 modifiant le plan d'urbanisme règlement numéro 16-640 et ses amendements afin de modifier l'annexe e, l'annexe f et l'annexe j

Un avis de motion est donné par Roger Roy, conseiller, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #21-689 modifiant le plan d'urbanisme règlement numéro 16-640 et ses amendements afin de modifier l'annexe e (liste des rues reconnues situées hors du périmètre d'urbain le long desquelles la construction peut être autorisée), l'annexe f (liste des rues publiques et privées reconnues en date du 17 janvier 2014) et l'annexe j (délimitation de la zone de production) ;

14. Signature du protocole relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'Infrastructures Municipalité Amie des Aînés

21-12-10480 IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la municipalité de L'Ange-Gardien autorise la signature du protocole relatif à l'octroi d'une aide

financière dans le cadre du Programme d'Infrastructures Municipalité Amie des Aînés, soit pour le projet d'amélioration de l'accessibilité à la mairie et le réaménagement de la piste cyclable, tel que présenté au 23 novembre dernier, et, que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Ange-Gardien, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

15. Renouvellement du contrat d'entretien ménager

21-12-10481

IL EST PROPOSÉ PAR Félix Laberge, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle le contrat pour l'entretien ménager des bâtiments de la municipalité pour l'année 2022, pour un coût annuel de 23 816.80\$ plus taxes, APPUYÉ PAR William St-Cyr, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

16. Transmission, à la Cour municipale de la MRC Côte-de-Beaupré, la liste des comptes dus pour perception

21-12-10482

IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller, que le conseil municipal prenne connaissance du rapport des arrérages de taxes au 31 décembre 2021 et autorise la directrice générale, suite à un dernier avis transmis à cet effet aux contribuables concernés, à transmettre à la Cour municipale de la M.R.C., tout compte antérieur à l'année 2020, de même que tout compte avec une solde passé dû de 180 jours dans l'année 2021, et, n'a fait l'objet d'aucune entente de paiement avec ces derniers, APPUYÉ PAR Roger Roy, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

La directrice dépose au conseil le rapport annuel des arrérages de taxes en date du 31 décembre 2020 et solde passé dû de 180 jours de 2021.

17. Établissement du calendrier des réunions de conseil pour 2022

21-12-10483

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, APPUYÉ PAR Michel Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2022**, à **19h30**, les :

10 janvier	7 février
7 mars	4 avril
2 mai	6 juin
4 juillet	1 ^{er} août
6 septembre (mardi)	3 octobre
7 novembre	5 décembre

18. Renouvellement de contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage des voies publiques pour 2022

21-12-10484

IL EST PROPOSÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle le contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage des voies publiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, à la firme Élecal, soit à l'intervention fournie, APPUYÉ PAR William St-Cyr, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

19. Avis de motion et présentation du projet de règlement #21-690 afin de déterminer le taux de taxes foncières générales et la tarification des services pour l'année 2022

Un avis de motion est donné par Roger Roy, conseiller, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement afin de déterminer le taux de taxes foncières générales et la tarification des services pour l'année 2022.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

L'adoption aura lieu à la séance extraordinaire du 13 décembre 2021 à 19h

20. Deuxième période de questions

21. Divers

- 21-12-10485
- 1 Renouvellement d'adhésion à Québec Municipal, à l'Association québécoise du loisir municipal, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment ainsi que le traitement préventif avec Abat Extermination, pour 2022**
IL EST PROPOSÉ PAR Michel Laberge, conseiller, que la Municipalité de l'Ange-Gardien renouvelle pour 2022 l'adhésion à :
- Québec Municipal ;
 - l'Association québécoise du loisir municipal, pour la responsable des loisirs ;
 - l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la directrice générale ;
 - Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec, pour le directeur de l'urbanisme et l'inspectrice adjointe ;
 - Extermination Abat 2000 Inc. pour le parc riverain et le bureau municipal-entretien préventif ;
- APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.
- 2 Dépôt du registre des dons 2021 pour le code d'éthique et de déontologie des élus**
Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), la directrice générale dépose le registre des déclarations pour l'année 2021. Aucun don.
- 21-12-10486
- 3 Dépôt des rapports d'audit de Commission municipale du Québec**
ATTENDU que deux rapports d'audit de conformité ont été reçus de la Commission municipale du Québec, soit un rapport portant sur l'adoption du budget 2021 et un autre portant sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations 2021-2023;
Attendu que ces deux rapports indiquent une non-conformité sur le fait d'avoir une réunion exclusive à l'adoption du budget et à l'inscription sur l'avis public donné;
IL EST PROPOSÉ PAR William St-Cyr, conseiller, APPUYÉ PAR Félix Laberge, conseiller, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,
DE déposer et d'accuser réception de ces deux rapports et de prendre des mesures pour rendre ces deux processus conformes.
- 21-12-10487
- 4 Autorisations de dépenses**
IL EST PROPOSÉ PAR Roger Roy, conseiller, que le conseil autorise :
- une dépense de 1 250\$ plus taxes, pour services professionnels-banque de 10 heures à 125\$/hre pour des modifications au site internet, soit pour la firme Medioze ;
 - une dépense de 1 775\$ taxes incluses pour l'achat de pneus d'hiver pour le F350 ;
- APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

22. Levée ou ajournement de la séance

- Monsieur le maire demande une résolution pour lever la séance.
- 21-12-10488
- IL EST PROPOSÉ PAR Diane Giguère, conseillère, que la présente séance soit levée, il est 20h, APPUYÉ PAR Chantale Gagnon, conseillère, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

« Je, Pierre Lefrançois, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*. »

Pierre Lefrançois, Maire

Lise Drouin, Greffière-trésorière/Directrice Générale